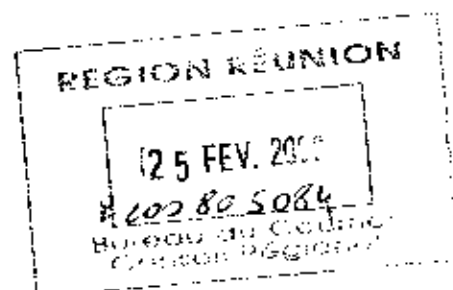


Le Premier Ministre

Paris, le 20 FEV 2008

N - 2189



Monsieur le Président,

Vous m'avez fait part de votre inquiétude sur la gestion des contrats aidés de l'éducation nationale à la Réunion.

Je souhaite tout d'abord resituer ce dossier dans le cadre plus global de la politique que le Gouvernement conduit en faveur de l'emploi, en particulier à la Réunion.

La situation de l'emploi connaît à la Réunion, depuis 2002, une inflexion très positive.

Le nombre de demandeurs d'emploi baisse au rythme moyen annuel de 7%. Sur un an, traduction du dynamisme des créations d'emploi dans le secteur privé, l'emploi salarié a vu ses effectifs croître de plus de 5%. Cette performance est d'autant plus remarquable que la population active réunionnaise progresse quant à elle de plus de 2% par an.

Dans ce contexte, favorable aussi au niveau national, le Gouvernement a souhaité que les contrats aidés retrouvent leur vocation première. Ce sont en effet des outils de retour à l'emploi, mis en œuvre pour des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail. Ils constituent à ce titre, pour une période déterminée, une première étape d'un parcours d'insertion.

La loi de finances pour 2008 a prévu une baisse des crédits consacrés aux emplois aidés, moins importante toutefois à la Réunion qu'en métropole, pour tenir compte de la situation particulière de l'emploi.

Dans le même temps, le Gouvernement est très attaché à redonner aux contrats aidés une efficacité que la complexité et l'éclatement des dispositifs a largement entamé.

C'est l'objectif des expérimentations initiées par la loi du 21 août 2007.

.../...

Monsieur Paul VERGES
Président du Conseil régional de la Réunion
Hôtel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin
Le Monfia - BP. 7190
97719 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

	ATT	RF		ATT	RF
CAB			DF		
DGS			DARS		
DGAS			---		
DGAG			AGEP		
DTIC			DFP		
DAGF			DAFM		
DAE			BRD		
DEAT			DIREC		
DORT			LOG		

Je me félicite de voir que le Conseil général de la Réunion figure parmi les 41 départements qui sont entrés dans une expérimentation du revenu de solidarité active ou du contrat unique d'insertion.

Il est vrai, comme vous le soulignez, que le non renouvellement d'une partie des contrats aidés a pu susciter des inquiétudes plus particulières pour l'éducation nationale, compte tenu du nombre historiquement élevé de contrats aidés qui ont pu être employés dans les établissements scolaires.

Une instruction conjointe du ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, du ministre de l'éducation nationale et du secrétaire d'Etat à l'outre-mer vient d'être transmise aux préfets et aux recteurs des départements d'outre-mer pour leur demander de mobiliser le service public de l'emploi et de préparer rapidement une convention d'accompagnement et de formation des salariés en contrats aidés.

Le préfet de la Réunion avait largement anticipé cette instruction en mettant en place, en lien avec le recteur, une cellule de reclassement.

Lors de son récent déplacement à la Réunion, Martin HIRSCH, Haut-Commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, a pu rencontrer les partenaires locaux pour évoquer la situation des personnels de l'éducation nationale dont les contrats aidés arrivent à échéance.

Les mesures concrètes qui ont été décidées à cette occasion et qui seront mises en œuvre conjointement par l'Etat, les collectivités territoriales et le service public de l'emploi, s'inscrivent parfaitement dans les objectifs du Gouvernement qui visent à renforcer les actions individualisées d'accompagnement vers un emploi durable de chaque titulaire d'emploi aidé.

L'expérimentation engagée sur le contrat unique d'insertion et l'effort très important que l'Etat lui consent, avec 10 800 mesures, donneront plus de souplesse pour le règlement des situations individuelles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



François FILLON